



COALITION INTERJEUNES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE : DES REGROUPEMENTS D'ORGANISMES JEUNESSE RÉCLAMENT L'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE

Montréal, le 24 mai 2016 – Dans le cadre de l'étude en cours du projet de loi 70, six regroupements nationaux représentant 344 organisations intervenant directement auprès des jeunes interpellent le Premier ministre Philippe Couillard, responsable de la jeunesse, afin qu'il intervienne auprès du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur François Blais. La semaine dernière en commission parlementaire, ce dernier a précisé ses intentions règlementaires quant aux pénalités ainsi que les trois champs d'intervention privilégiés par le programme Objectif emploi (emploi, formation, habiletés sociales). En réaction à ces précisions, les regroupements membres de la Coalition *Interjeunes* demandent au Premier ministre de retirer toutes dispositions du programme Objectif emploi imposant des coupures en deçà du montant de l'aide sociale et de s'assurer que l'accompagnement et les services offerts soient volontaires, respectent les aspirations des jeunes ainsi que l'autonomie des groupes déjà actifs sur le terrain.

Présents dans toutes les régions du Québec et offrant aux jeunes des milieux de vie, de l'hébergement, du soutien scolaire et de l'accompagnement par le travail de rue, les organismes soulignent quelques avancées dans le dossier, notamment le supplément de 260\$ accordé aux personnes effectuant un retour aux études. « Toutefois, précise Isabelle Gendreau, du Regroupement des Auberges du cœur du Québec, le ministre Blais n'a toujours pas fait la démonstration que le caractère coercitif du programme Objectif emploi est la meilleure solution à privilégier ». Selon Mme Gendreau, « après plusieurs mois de délibération, il est temps que cesse ce dérapage et que le Premier ministre intervienne pour garantir que la réforme en cours n'appauvrisse pas davantage ceux et celles qui auront plus de difficultés à suivre le programme ». Rappelons que les pénalités prévues au programme Objectif emploi pourraient aller jusqu'à réduire l'aide sociale à 399\$/mois, ce qui représente le tiers du montant requis pour combler les besoins de base.

Pour Marie-Andrée Gauthier, du Regroupement des organismes communautaires de luttes au décrochage, « il est impératif de travailler en amont afin de prévenir le décrochage scolaire et d'augmenter l'offre des programmes de retour aux études, plutôt que de contraindre les jeunes à participer à des mesures déjà largement inadéquates et insuffisantes. Nous croyons que le programme devrait connaître et reconnaître les alternatives de formation », précise-t-elle.



En ce sens, Danielle Goulet, présidente du Regroupement des écoles de rue accréditées du Québec (RÉRAQ), rappelle au premier ministre que les Écoles de rue sont des lieux privilégiés de développement des habiletés sociales et de raccrochage scolaire. « En limitant la prime de 260\$ aux premiers demandeurs d'aide sociale, le programme Objectif emploi rate son coup en n'assurant pas un soutien au raccrochage scolaire à tous les jeunes dans le besoin, dont ceux qui sont déjà en formation », ajoute-t-elle. Du même souffle, Sylvie Norris, du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, rappelle qu'« une multitude de groupes communautaires travaillent déjà avec succès et de façon volontaire avec ces jeunes pour les soutenir dans leur développement des habiletés sociales en vue d'une intégration en emploi et que ces groupes n'ont pas d'entente cadre avec le gouvernement ».

La Coalition Interjeunes est grandement inquiète du sort qui sera réservé aux jeunes qui seront pénalisés et exclus du programme Objectif emploi. Tout en appuyant les revendications de la Coalition Objectif dignité, les regroupements demandent au premier ministre de rectifier la situation et d'assumer pleinement son rôle de responsable de la jeunesse.

- 30 -

Renseignements :

Isabelle Gendreau

Cellulaire : 438-390-3985

COALITION INTERJEUNES www.interjeunes.org

Les organismes membres de la Coalition Interjeunes sont : le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ), le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ), le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ), le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD), le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR) et le Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec (RÉRAQ). Interjeunes représente plus de 300 organismes fréquentés par 370 000 jeunes partout au Québec.

L'action communautaire autonome jeunesse est composée de groupes qui travaillent au quotidien avec des milliers de jeunes en les impliquant dans leur communauté, en les éduquant à une citoyenneté active, en créant des liens entre les générations, en les appuyant et les accompagnant dans leur insertion sociale et économique. Nous croyons qu'il est important de reconnaître l'apport de ces groupes dans le développement social et économique du Québec, et ce, en leur attribuant la place qui leur revient.

